



Un budget pour donner aux personnes et aux communautés les moyens de répondre à leurs besoins

Mémoire présenté par le Chantier de l'économie sociale
dans le cadre des consultations prébudgétaires 2020-2021

Ministère des Finances
Gouvernement du Québec

JANVIER 2020

Introduction

À titre d'organisation nationale reconnue comme un lieu incontournable de concertation et de développement de l'économie sociale, c'est avec plaisir et grand intérêt que le Chantier de l'économie sociale souhaite apporter sa contribution à la réflexion sur les orientations budgétaires du gouvernement.

Le Chantier de l'économie sociale est une organisation autonome et non partisane qui a pour principal mandat la concertation pour la promotion et le développement de l'économie sociale (aussi nommée entrepreneuriat collectif) au Québec. Corporation à but non lucratif, le Chantier réunit des promoteurs d'entreprises d'économie sociale (coopératives et organismes sans but lucratif) œuvrant dans de multiples secteurs d'activité (communications, loisir, technologies, habitation, services aux personnes, ressources naturelles, formation, financement, services de proximité, culture, etc.), des représentants des grands mouvements sociaux et des acteurs du développement local en milieu urbain et rural. Ces réseaux et ces organisations ainsi que d'autres partenaires, dont un représentant de l'Assemblée des Premières Nations et un représentant de l'Aile jeunesse, composent son conseil d'administration (Voir Annexe 1) et son membership.

Au cours des années, en collaboration avec de nombreux partenaires, le Chantier de l'économie sociale a mis en place divers outils afin de répondre aux besoins des entreprises collectives dans une diversité de domaines : développement de la main-d'œuvre, accès au capital, recherche et développement et accès aux marchés. Un aperçu des réalisations du Chantier est présenté à l'Annexe 2 de ce mémoire.

Le Chantier de l'économie sociale a toujours considéré le développement de l'économie sociale comme une stratégie à privilégier pour répondre aux besoins des collectivités à travers le Québec. L'économie sociale, ce n'est pas seulement une façon d'aider les gens : c'est une autre façon d'entreprendre et de développer à partir des besoins, des aspirations et des ressources des communautés. Les entreprises d'économie sociale se distinguent par leur fort enracinement sur les territoires ; elles naissent pour servir les besoins de leurs membres et de leur communauté. Pour ces raisons, le Chantier s'est toujours appuyé sur des partenariats et des approches territoriales. Ainsi, le Chantier entretient des liens privilégiés avec les 22 Pôles d'économie sociale, dont 19 Pôles territoriaux et 3 Pôles autochtones, qui couvrent l'ensemble du territoire québécois et élisent cinq représentants au conseil d'administration du Chantier. Ils sont reconnus comme interlocuteur privilégié sur les questions de l'économie sociale au plan régional. Ils favorisent la concertation entre les différents acteurs de leur milieu et soutiennent la création des conditions favorables à ce modèle entrepreneurial de développement. Ce faisant, ils participent à la vitalité et la diversification économique de leur territoire. Qui plus est, le Chantier concerte ces Pôles plusieurs fois par an ce qui, au cours des années, a permis de mettre en commun l'expertise de chacune des régions du Québec - selon ses propres réalités – au service du développement de l'économie sociale sur son territoire.

La contribution de l'économie sociale au développement économique, social, culturel et environnemental des territoires du Québec n'est plus à démontrer. L'aptitude des entreprises collectives à regrouper une multitude d'acteurs pour répondre à des besoins existants de façon innovante, leur plus grande pérennité et la distribution mieux répartie de la richesse qu'elles créent font d'elles des véhicules de premier plan pour assurer un développement économique plus inclusif, solidaire et pérenne de nos territoires.

L'entrepreneuriat collectif pourra continuer à jouer ce rôle stratégique pour peu qu'on lui donne les moyens de se déployer. Face à un écosystème de soutien au développement entrepreneurial en mutation,

il incombe d'assurer que toutes les communautés aient les moyens de développer des projets ambitieux par leur taille ou leur impact, quel que soit le secteur d'activité ou la région dans lesquels ils se développent. Aussi, en cette année de renouvellement du Plan d'action gouvernemental en économie sociale, il s'agit certainement d'un moment opportun pour réfléchir, de concert avec les acteurs du milieu, aux capacités et aux priorités des acteurs de l'économie sociale et de tester de nouvelles solutions innovantes qui pourraient mieux contribuer au développement territorial, par exemple, par le biais de projets pilotes.

Notre contribution aux consultations budgétaires pour l'année 2020-2021 s'inscrit dans cet esprit et nous profitons de l'occasion pour offrir au gouvernement notre pleine et entière collaboration dans l'identification de stratégies visant à assurer le développement territorial par tous et pour tous.

L'économie sociale au Québec

La Loi sur l'économie sociale¹ du gouvernement du Québec (adoptée unanimement par l'Assemblée nationale en 2013) définit l'économie sociale comme :

« l'ensemble des activités économiques à finalité sociale réalisées dans le cadre des entreprises dont les activités consistent notamment en la vente ou l'échange de biens ou de services et qui sont exploitées conformément aux principes suivants :

1. l'entreprise a pour but de répondre aux besoins de ses membres ou de la collectivité ;
2. l'entreprise n'est pas sous le contrôle décisionnel d'un ou de plusieurs organismes publics au sens de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels ;
3. les règles applicables à l'entreprise prévoient une gouvernance démocratique par les membres ;
4. l'entreprise aspire à une viabilité économique ;
5. les règles applicables à l'entreprise interdisent la distribution des surplus générés par ses activités ou prévoient une distribution de ceux-ci aux membres au prorata des opérations effectuées entre chacun d'eux et l'entreprise ;
6. les règles applicables à la personne morale qui exploite l'entreprise prévoient qu'en cas de dissolution, le reliquat de ses biens doit être dévolu à une autre personne morale partageant des objectifs semblables. »

La finalité sociale à laquelle fait référence la loi est celle qui priorise les services aux membres ou à la collectivité (et non le profit), améliorant ainsi le bien-être de ces derniers et créant des emplois durables et de qualité. Une entreprise d'économie sociale vend ou échange des biens et/ou des services et prend

¹ <http://legisquebec.gouv.qc.ca/fr/ShowDoc/cs/E-1.1.1>

notamment la forme d'une coopérative, d'une mutuelle ou d'une association dotée de la personnalité juridique.

La publication du premier portrait de l'économie sociale par l'Institut de la statistique du Québec (ISQ)² en avril dernier démontre la vigueur des entreprises d'économie sociale au Québec. Parmi les données présentées dans ce portrait, soulignons quelques points importants : **le Québec compte environ 11 200 entreprises d'économie sociale qui, ensemble, génèrent un chiffre d'affaires de 47,8G\$ et comptent près de 220 000 employés.** De ce nombre, 75% sont des OBNL, 21% des coopératives non financières et un peu plus de 3% des coopératives financières ou des mutuelles. Collectivement, les entreprises d'économie sociale regroupent 13,4 millions de membres, dont 2,4 millions dans les coopératives non financières, 4,5 millions dans les OBNL, 1 million dans les mutuelles et 5,5 millions dans les coopératives financières. Les entreprises d'économie sociale affichent une longévité importante puisque 39% d'entre elles ont plus de 30 ans d'existence et 35% entre 16 et 30 ans. Par ailleurs, il s'agit également d'un secteur en fort développement puisque 11% des entreprises ont entre 10 à 15 ans et 15% moins de 10 ans d'existence.

À titre de rappel de l'efficacité des dollars publics investis en entrepreneuriat collectif, le tableau ci-dessous illustre bien l'effet de levier supérieur aux autres types d'investissements et le fait que chaque emploi créé ou maintenu coûte, et de loin, beaucoup moins cher à l'État.

Tableau 1 – Tiré du Rapport annuel de gestion 2016-2017 du MÉSI

	Page 26, RAG MÉSI 2016-2017	Page 30, RAG MÉSI 2016-2017	
	Entrepreneuriat collectif	Inv. et innov.	Inv. majeurs
Aide financière accordée	12 800 000	388 000 000	231 600 000
Coût total des projets	87 700 000	2 026 500 000	1 076 700 000
Effet levier	5,9	4,2	3,7
Emplois créés ou maintenus	3 875	3 414	989
Aide financière par emploi	3 303	113 650	234 176

Dans un contexte de transformations économiques dues à la fois à une plus grande mondialisation et des nouvelles façons de produire et de consommer, la question d'assurer des emplois de qualité et celle d'assurer une gestion durable de nos ressources naturelles demeurent plus pertinentes que jamais. **Les entreprises d'économie sociale privilégient des solutions adaptées aux ressources et aux besoins locaux plutôt qu'un modèle unique, s'assurent que les choix de gestion évoluent en fonction de ces besoins et utilisent les profits de leurs opérations en fonction de leur mission et de façon plus locale et plus équitable.** Elles sont des outils d'intérêt pour maintenir et développer des emplois, assurer des services, valoriser la culture et favoriser localement une réflexion, une mobilisation et une gestion innovante pour répondre à des besoins existants. Ces entreprises, ainsi que les Pôles d'économie sociale qui œuvrent au développement de l'économie sociale dans chaque région, sont donc des partenaires naturels pour faciliter l'émergence d'une économie circulaire et d'une économie collaborative qui tiennent compte des

² INSTITUT DE LA STATISTIQUE DU QUÉBEC (2019). L'économie sociale au Québec. Portrait statistique 2016, [En ligne], Québec, Institut de la statistique du Québec, 225 p. [<http://www.stat.gouv.qc.ca/statistiques/economie-sociale/portraiteconomie-sociale-2016.pdf>].

capacités du milieu et de l'impact de telles mesures sur sa vitalité économique, sociale, culturelle et environnementale.

Les perspectives de développement de l'économie sociale sont favorables. Outre les développements sur une base strictement sectorielle, de nouvelles « pratiques » émergent et sont propices à l'essor des entreprises : mutualisation, transfert des connaissances, technologies numériques, économie circulaire, etc. La contribution gouvernementale au développement de l'économie sociale peut être abordée sous deux angles différents. D'une part, il convient de soutenir le développement de secteurs ou filières stratégiques répondant aux enjeux sociaux et économiques actuels. Le mémoire qui suit présente quelques éléments que nous identifions comme étant stratégiques et qui sont déjà l'objet de représentations de plusieurs réseaux sectoriels. Nous invitons fortement le gouvernement à accorder une attention particulière aux demandes des organisations représentant ces secteurs. D'autre part, les entreprises collectives, comme toutes autres entreprises, nécessitent des conditions générales favorables à leur développement – fiscalité, politiques publiques, promotion, etc. Ces éléments constituent le cœur du présent mémoire et indiquent autant de propositions de collaboration du Chantier avec le gouvernement.

Un budget pour donner aux personnes et aux communautés les moyens de répondre à leurs besoins

Le Québec vit un vent de renouveau avec la mise en œuvre de nouvelles initiatives citoyennes et de diverses mesures gouvernementales pour faire face aux défis auxquels nous nous confrontons comme société, comme économie et comme planète. En effet, force est de reconnaître que la société civile et le gouvernement n'ont jamais été aussi mobilisés pour identifier et mettre en œuvre de nouvelles façons de faire, tant sur le plan social qu'économique. Partie intégrante de notre histoire et reconnue depuis longtemps pour sa « contribution au développement, à l'occupation et à la vitalité socioéconomique du Québec et de ses territoires », l'économie sociale est un outil de choix pour contribuer à la réponse à ces questions, notamment en raison de sa capacité d'innovation et d'adaptation aux besoins des communautés. Le budget 2020-2021 coïncidant avec le renouvellement du Plan d'action gouvernemental en économie sociale (PAGES), c'est l'occasion pour le gouvernement de préciser les enjeux prioritaires auxquels il entend faire face au cours des prochaines années, d'y inscrire la contribution stratégique de l'économie sociale et de définir les moyens qu'il investira pour en soutenir le développement.

La contribution de l'économie sociale dans l'offre de services aux personnes

Le Québec vit une transition démographique importante qui oblige à repenser l'organisation de nos ressources institutionnelles et humaines. Depuis longtemps déjà, des entreprises d'économie sociale dont la mission est de répondre aux besoins d'une clientèle spécifique (petite enfance, personnes immigrantes ou en démarche d'insertion, etc.) contribuent au développement économique de leurs régions tout en renforçant la cohésion sociale de leurs communautés, le soutien aux familles, l'intégration et l'épanouissement des individus qu'elles desservent et la dignité humaine de ceux qui y travaillent. Leur contribution s'inscrit en complémentarité des services publics et permet que des services aux personnes soient accessibles pour le plus grand nombre dans toutes les régions.

Les entreprises d'économie sociale assurent un contrôle étroit quant à la qualité de leurs services et réinvestissent les profits tirés de leurs activités dans l'amélioration continue de cette qualité ou dans l'ouverture à de nouveaux publics. Facteur de distinction, elles visent l'accessibilité et l'inclusion plutôt que d'orienter leurs services vers les personnes représentant le marché le plus lucratif. Pour ces raisons, elles sont des alliées de taille du gouvernement et des partenaires de choix pour assurer des services qui soient pleinement équitables et de qualité partout sur le territoire.

- Les centres de ressources périnatales (CRP) accompagnent et soutiennent les parents en période périnatale, notamment dans l'acquisition des compétences favorable au bon développement des enfants.
- Les centres de la petite enfance (CPE) assurent des services éducatifs aux jeunes enfants et favorisent la participation des parents au marché du travail et leur engagement dans la gouvernance des organisations.
- Les organisations d'aide aux devoirs favorisent la réussite scolaire en offrant des services d'aide aux devoirs et aux leçons à des élèves du primaire.

- Les entreprises d'aide à domicile (EÉSAD) offrent des services facilitant le maintien des personnes à domicile, notamment les personnes âgées.
- Les centres d'intervention en dépendance offrent à la fois des services d'aide et de réintégration de personnes aux prises avec des problèmes de toxicomanie ainsi que des services de prévention dans les communautés.
- Les centres de loisirs offrent une multitude de services à la population qui rendent les milieux de vie plus attractifs et plus inclusifs.
- Les centres de répit aux proches aidants soutiennent les individus responsables de personnes en perte d'autonomie et offrent des espaces et des activités adaptées aux besoins des personnes prises en charge.

Les besoins des communautés se transformant, de nombreuses innovations ont émergées au fil des ans afin que les services aux personnes offerts par les entreprises d'économie sociale y répondent au mieux. Encore aujourd'hui, l'innovation est au cœur de l'économie sociale. Dans tous les secteurs d'activité, de nouvelles pratiques sont explorées, de nouveaux outils sont en cours de développement et de nouveaux services sont offerts. Dans les services aux personnes comme dans n'importe quel autre secteur d'activité, l'innovation doit être soutenue afin de permettre aux entreprises de s'ajuster aux besoins de la population.

Soutenir l'innovation dans les services aux personnes

Pour les entreprises

Au fil des ans, la diversité et le volume de services aux personnes offerts par les entreprises collectives ont largement évolué. L'expertise dans les entreprises et dans les réseaux qui les regroupent s'est développée pour répondre à une complexité croissante de leurs opérations et, généralement, les pratiques se sont développées autour d'une certaine forme de mutualisation des apprentissages (ou de création d'outils issus de ceux-ci). Aujourd'hui, des efforts sont mis pour se doter d'outils de développement permettant une gestion plus efficace des acquis et un renforcement des pratiques. C'est le cas des EÉSAD qui travaillent en étroite collaboration avec le Consortium³ pour renforcer la gestion des opérations. C'est également le cas du projet de Fonds des réserves de l'immobilier collectif (FRIC) du Réseau québécois des OSBL d'habitation (RQOH) qui vise à mettre sur pied un véhicule d'épargne mutualisé conçu et consacré à la saine gestion et la mise en valeur des réserves immobilières collectives.

Recommandation

Considérant l'expertise des organisations regroupant des entreprises collectives ou leur offrant des services adaptés, nous invitons le gouvernement à identifier, en collaboration avec les acteurs pertinents, les stratégies favorisant le développement d'innovations structurantes dans les entreprises offrant des services aux personnes et à investir les sommes nécessaires pour leur mise en œuvre.

Pour le développement du secteur

Par définition, l'innovation cadre rarement avec les outils ou les programmes existants. Sur le plan financier par exemple, le soutien orienté vers des projets uniques ou ponctuels (construction d'un immeuble pour une seule entreprise ou réalisation d'une partie d'un grand projet à la fois) limite la possibilité de soutenir des initiatives de plus grande envergure regroupant plusieurs entreprises ou menant plusieurs projets de front. Plusieurs outils sont actuellement en cours de création pour permettre le développement de nouvelles structures de façon plus rapide ou moins coûteuse. Il s'agit de

développements innovants pour assurer que les services offerts aux personnes se déploient à la hauteur des besoins, et ce, à travers le Québec. C'est le cas du projet de fonds de développement de l'Association québécoise des centres de la petite enfance (AQCPPE) visant à soutenir les CPE dans l'acquisition ou la rénovation de leurs locaux, ainsi que du Fonds d'investissement pour le logement étudiant (FILE) fondé par la Fiducie du Chantier avec l'apport de ses partenaires financiers. C'est aussi le but de deux projets pilotes du Réseau d'investissement social du Québec (RISQ), soit i) un « fonds croissance » pour soutenir des entreprises collectives menant de front plusieurs projets de développement à la fois, par exemple de nouveaux logements étudiants sur la base du modèle développé par l'UTILE ou la construction de plusieurs Maisons Gilles-Carle qui offrent du répit aux proches aidants et ii) un « fonds innovation » qui permettrait de financer le démarrage de projets innovants et hors normes, notamment ceux commercialisant des nouveaux outils technologiques. Dans un cas comme dans l'autre, la réalisation de ces projets nécessite un financement flexible qui puisse s'adapter à leur caractère innovant et l'investissement gouvernemental dans ces fonds constitue un moyen pour favoriser la croissance du secteur en soutenant l'innovation et une stratégie efficace pour assurer un effet levier au montant investi.

Recommandation

Considérant le besoin de soutien financier adapté au caractère innovant de certains projets d'économie sociale, le Chantier de l'économie sociale recommande au gouvernement d'investir 5 M\$ dans la création des fonds croissance et innovation du RISQ.

Pour répondre aux défis de notre société

Ces entreprises offrant des services aux personnes sont pour la plupart regroupées en réseaux afin de partager leurs apprentissages et leurs bonnes pratiques. Présentes dans toutes les régions du Québec et déployées en fonction des besoins des communautés, elles œuvrent au bien-être collectif d'abord plutôt qu'à la seule maximisation des profits. Elles constituent donc des partenaires naturels de toute démarche gouvernementale dans leur champ de compétence et doivent être soutenues et reconnues comme tel par le gouvernement.

Recommandation

Considérant que la vitalité des communautés nécessite des services aux personnes qui soient de qualité et disponibles dans toutes les régions et que les besoins en la matière ne cessent de croître; considérant également qu'il est de la responsabilité de l'État d'assurer une redevabilité quant à la gestion des opérations et des profits de ces services notamment lorsqu'ils visent des clientèles vulnérables, le Chantier de l'économie sociale recommande au gouvernement de reconnaître comme partenaires privilégiés chacun des réseaux d'économie sociale actifs dans les services aux personnes et d'étudier attentivement les propositions formulées dans le cadre des présentes consultations budgétaires (Voir liste des réseaux à l'Annexe 1).

Développement régional

L'économie sociale au cœur du développement des régions

La réorganisation des centres de production et des façons de consommer entraîne une concentration des leviers économiques dans les grandes villes, mettant ainsi à mal la vitalité culturelle et territoriale du Québec. Depuis toujours, l'entrepreneuriat collectif répond aux besoins et aux aspirations des communautés et constitue une solution pour assurer une meilleure qualité de vie sur l'ensemble du territoire québécois. En créant et maintenant des emplois ancrés dans leur communauté, en favorisant l'appropriation collective des entreprises encore actives dans les milieux ruraux, l'entrepreneuriat collectif est un rempart important à la fermeture des entreprises et à la délocalisation des emplois, à la fermeture des services de proximité qui n'atteignent pas le rendement souhaité par les investisseurs et, ultimement, à la dévitalisation du tissu social et économique des plus petites localités.

D'ailleurs, les résultats du Portrait statistique 2016 *L'économie sociale au Québec* produit par l'ISQ sont éloquentes : 76% des 11 200 entreprises collectives du Québec desservent un marché régional. Comme en témoigne le tableau qui suit qui reprend les données de l'ISQ, ces entreprises sont particulièrement présentes dans les régions éloignées des grands centres urbains et favorisent une véritable économie plurielle sur laquelle peuvent se construire une panoplie de stratégies visant à préserver la vitalité territoriale et la qualité de vie dans ces communautés.

RÉGION ADMINISTRATIVE	POPULATION	NOMBRE D'ENTREPRISES D'ÉS	POURCENTAGE DE LA POPULATION	POURCENTAGE DES ENTREPRISES
Bas-Saint-Laurent	199 934	560	2%	5%
Saguenay-Lac-Saint-Jean	277 104	670	3%	6%
Capitale-Nationale	737 497	1 220	9%	11%
Mauricie	268 261	430	3%	4%
Estrie	324 517	580	4%	5%
Montréal	2 008 777	2 780	24%	25%
Outaouais	389 213	380	5%	3%
Abitibi-Témiscamingue	147 888	330	2%	3%
Côte-Nord et Nord-du-Québec	137 556	300	2%	3%
Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine	91 707	350	1%	3%
Chaudière-Appalaches	424 709	650	5%	6%
Laval	431 208	270	5%	2%
Lanaudière	501 957	460	6%	4%
Laurentides	601 588	440	7%	4%
Montérégie	1 536 242	1 370	18%	12%
Centre-du-Québec	243 730	380	3%	3%
Total	8 321 888	11170	100%	100%

L'économie sociale contribue déjà à la mise en place de solutions innovantes sur une diversité d'enjeux sociaux et économiques. C'est le cas dans toutes les régions et dans de nombreux secteurs d'activité, tels que les exemples suivants.

Logement

L'accès à un logement abordable et décent demeure encore aujourd'hui un défi pour de nombreuses personnes. Dans certaines villes, le taux d'inoccupation des logements locatifs est à son niveau le plus faible depuis les 15 dernières années (1,5% pour les régions de Montréal et Gatineau et 2,4% pour la région de la Capitale-Nationale) et contribue à l'augmentation des loyers (3,6% à Montréal et de 4,5% à Gatineau de 2018 à 2019) (Source : FRAPRU et SCHL). Dans de nombreuses communautés, les besoins sont encore plus criants pour des groupes spécifiques, notamment ceux avec des capacités économiques ou motrices réduites (étudiants, personnes âgées) ou des personnes subissant des discriminations liées à leur origine ethnique, leur parcours de vie, etc. En réponse à ces besoins, de nombreuses organisations d'économie sociale (Voir Annexe 1) se sont développées pour créer ou soutenir la création de projets de logements abordables et accessibles et qui, tous ensemble, constituent un patrimoine immobilier collectif, abordable et pérenne.

Transport

Le transport émerge comme une question névralgique partout au Québec mais se décline de façon très différente en zones urbaines, périurbaines et dans des territoires éloignés des centres urbains. Dans les régions urbaines, plusieurs initiatives de partage de véhicules sont mises en place pour réduire l'utilisation de la voiture. À Montréal, l'organisme Solon réalise une série d'actions pour renforcer le tissu social dans les quartiers, améliorer la qualité de vie des résidents et diminuer l'utilisation de l'automobile solo. Solon est aussi partenaire du projet présenté par la Ville de Montréal dans le cadre du Défi des villes intelligentes, qui vise à répondre à des enjeux touchant à la mobilité et l'accès à l'alimentation dans les quartiers.

En zones moins densément peuplées et plus éloignées des grands centres urbains, l'offre de service de transport intermunicipal et interrégional constitue un enjeu de taille pour assurer l'accessibilité aux services publics et aux leviers de développement économique (dont l'emploi) et pour favoriser la qualité de vie des résidents, particulièrement celle d'une population vieillissante et de ceux qui en prennent soin. Ici aussi, des initiatives d'économie sociale centrées sur les besoins des usagers testent de nouvelles formules permettant de maximiser l'usage du parc automobile existant pour les résidents et les entreprises locales.

Loisirs, tourisme et culture

Les centres et services de loisirs sont des leviers importants pour soutenir la qualité de vie dans les villages et quartiers du Québec. À leurs côtés, les structures de tourisme et les entreprises culturelles soutiennent ces efforts tout en contribuant à la visibilité et la mise en valeur des atouts naturels et culturels propres à chaque région. Présentes en nombre importants dans ces secteurs, les entreprises d'économie sociale se distinguent des entreprises privées en priorisant l'inclusion des personnes et l'accessibilité aux services. Leurs activités dépassent la simple offre de service ou d'infrastructures de loisir et s'inscrivent dans une perspective d'intégration et de cohésion sociale tout en contribuant au développement physique, culturel et social des résidents à travers le Québec.

Ces quelques exemples sommaires suffisent pour illustrer comment l'économie sociale contribue déjà à la mise en place de solutions innovantes sur une diversité d'enjeux sociaux et économiques. C'est le cas dans toutes les régions et dans de nombreux secteurs d'activité.

Puisqu'elles reposent sur la contribution de plusieurs acteurs et priorisent des objectifs sociaux plutôt que la maximisation des profits, les entreprises collectives constituent une option de développement qui s'inscrit d'emblée dans une perspective de transformation. Elles offrent un modèle permettant de réconcilier les besoins des collectivités et l'opération d'une entreprise qui doit faire ses frais. Que ce soit dans des secteurs en difficulté ou en croissance, pour intégrer des bassins de main-d'œuvre sous-représentés en emploi, pour garantir la possession des outils de développement par et pour les premiers intéressés ou pour soutenir la vitalité culturelle, l'économie sociale mobilise les ressources de la communauté pour répondre aux besoins de la communauté.

Recommandation

Le Chantier de l'économie sociale recommande au gouvernement d'explorer systématiquement la contribution potentielle de l'économie sociale dans le cadre de projets ou des stratégies de développement territorial ou sectoriel.

Le développement des entreprises collectives

L'abolition de structures de concertation et de développement à l'échelle locale et régionale a entraîné une situation très inégale en matière d'accompagnement et de soutien à la création d'entreprises collectives à travers le Québec. Les fonds locaux et régionaux dédiés aux entreprises d'économie sociale ne sont pas disponibles dans toutes les régions du Québec. Or, ceux-ci représentent des leviers de choix pour permettre le développement de nouveaux projets et refléter l'intérêt et le soutien du milieu local pour la réussite de ces projets. Aussi, l'existence même de ces fonds assure un meilleur accompagnement de projets dans la mesure où ils incitent les promoteurs à contacter leurs structures de développement locales ou régionales pour y accéder.

Recommandation

Le Chantier de l'économie sociale recommande au gouvernement d'assurer qu'une enveloppe de 20 M\$ sur 5 ans soit dédiée à l'économie sociale dans les fonds régionaux pour soutenir l'émergence de projets en économie sociale dans toutes les régions du Québec en fonction de priorités définies par les acteurs locaux.

De façon complémentaire aux fonds locaux ou régionaux, le RISQ joue un rôle de premier plan pour soutenir le prédémarrage d'initiatives collectives à travers le Québec. Fort de son expertise dans l'analyse de projets collectifs et de son réseau de partenaires locaux aptes à analyser l'ancrage et la pertinence des projets pour les communautés, le RISQ procure un effet levier aux entreprises qu'il soutient en facilitant la conclusion de montage financier provenant de sources diverses - Chaque 1\$ investi générant en moyenne des investissements de 13\$ par les partenaires. L'importance de ce travail sur le développement territorial est indéniable : 80% des projets financés par le RISQ permettent de palier à une offre insuffisante de services ou de produits ou répondent à une nouvelle occasion commerciale et 50% des entreprises soutenues sont situées hors des grands centres urbains, assurant du même coup la création et le maintien d'emplois dans ces communautés. Après 10 années, le fonds de démarrage du RISQ est appelé à être recapitalisé afin de pouvoir soutenir la création de nouveaux projets entrepreneuriaux collectifs.

La Fiducie du Chantier de l'économie sociale s'inscrit également dans cet esprit de complémentarité avec les différents acteurs financiers. Sa principale mission est de favoriser l'expansion et le développement des entreprises collectives en améliorant l'accès au financement et en assurant une meilleure capitalisation des entreprises d'économie sociale. La Fiducie offre des prêts sans exigence de remboursement de capital avant 15 ans. Ce capital patient permet de soutenir les projets de démarrage et d'expansion des entreprises et d'appuyer leurs investissements immobiliers.

Recommandation

Pour soutenir le développement des entreprises d'économie et renforcer le levier des outils financiers disponibles, le Chantier de l'économie sociale recommande au gouvernement de :

- Participer à la recapitalisation du fonds de démarrage du RISQ à la hauteur de 5 M\$
- Soutenir le développement de la finance sociale en accordant une prolongation de 5 ans au congé d'intérêts octroyé à l'investissement initiale auprès Fiducie du Chantier de l'économie sociale

Soutenir le développement des entreprises collectives sous le signe de l'innovation

Afin de répondre aux besoins changeants de leur communauté et de s'adapter à un contexte en transformation, les entreprises d'économie sociale doivent faire preuve d'innovation. De l'intégration de nouvelles technologies au développement de nouveaux modèles d'affaires ou de créneaux stratégiques, les projets innovants se multiplient et nécessitent plus que jamais un soutien à l'innovation diversifié.

Pour soutenir les entreprises

Entreprendre un virage numérique et intégrer des pratiques de développement durable représentent des défis de taille pour les entreprises d'économie sociale, à l'instar de la plupart des PME du Québec. Or, les impacts multiples que génèrent ces entreprises (économique, social, etc.) et la certitude que les bénéfices issus de toute amélioration des pratiques seront redirigés vers des objectifs prioritaires pour les membres et la communauté (plutôt que privatisés) justifient qu'on accorde une attention particulière à soutenir ces entreprises dans l'optimisation économique et environnementale de leurs processus.

Recommandations

D'une part, afin de favoriser le virage numérique des entreprises et le développement de projets ou de marchés liés à ces technologies et dans le cadre des actions qui seront inscrites dans le PAGES 2020-2025, le Chantier de l'économie sociale recommande au gouvernement de :

- Soutenir financièrement le virage numérique des entreprises collectives en appuyant la R&D par des mesures équivalentes aux crédits d'impôts remboursables et en favorisant la mutualisation de solutions, incluant la mutualisation de logiciels, de plateformes numériques et de données ;
- Soutenir financièrement l'accès aux bassins de données (incluant le développement et l'utilisation de données ouvertes) par les entreprises collectives afin de cibler de nouveaux besoins et développer des marchés niches ;
- Mettre sur pied un fonds ou un mécanisme gouvernemental facilitant l'investissement de la finance sociale dans des projets numériques collectifs.

D'autre part, en matière de soutien à la transition écologique, le Chantier recommande qu'une attention particulière soit accordée aux outils et ressources facilitant l'identification et l'adoption de pratiques plus durables (par exemple, le Fonds d'action québécois pour le développement durable) afin qu'ils soient

ouverts à l'ensemble des entreprises d'économie sociale, tout en disposant de ressources à la hauteur des besoins.

Pour soutenir les développements sectoriels

Innover dans les modèles d'affaires

Dans de nombreux secteurs, des changements technologiques forcent à repenser les modèles d'affaires : c'est particulièrement le cas en culture, dans l'industrie des médias, dans le commerce de détail ou dans le transport collectif. Le projet de reprise collective du Groupe Capitales Médias est évocateur de cette volonté de repenser les modèles traditionnels, tant par une réflexion concernant le produit offert que par une réflexion concernant le modèle d'opération et de gestion. Dans ce cas, il est apparu essentiel de pallier le déclin des sources de revenus traditionnelles et de trouver un modèle qui refléterait la volonté des communautés de s'impliquer dans la conservation des médias locaux, outils indispensables pour la vitalité économique, culturelle et sociale des communautés. Par ailleurs, la nécessaire transformation numérique des entreprises qui consiste à changer des outils et des processus en faisant appel à de nouveaux logiciels ou autres moyens technologiques représente également un défi à reconnaître et à soutenir. L'accompagnement des entreprises pour réussir cette transition est sûrement l'un des moyens à mettre en œuvre, car il permet de prendre en compte la gestion du changement.

Dans d'autres secteurs, le développement des activités passe par la capacité de développer hors des programmes établis. Les nouveaux modèles d'affaires illustrent ici la volonté de plusieurs secteurs d'activité de repenser leurs activités afin de continuer à répondre à leur mission et aux besoins exprimés, sans reposer sur les programmes de financement existant. Dans le secteur culturel, le projet de Mutuelle de gestion des risques financiers porté par le Partenariat du Quartier des spectacles de Montréal est un bon exemple d'un nouveau modèle d'affaire innovant. Afin de répondre aux besoins des entrepreneurs culturels qui y œuvrent, ce projet vise la création d'un fonds mutualisé entre les acteurs afin de soutenir l'entrepreneuriat culturel en permettant d'atténuer les risques financiers, notamment pour la production de spectacles « d'exception » qui comportent un niveau de risque plus élevé.

Puisque les entreprises collectives s'inscrivent dans une perspective de transformation sociale et économique, elles offrent un modèle économique qui permet de réconcilier les besoins des membres ou des collectivités et la gestion d'une entreprise qui doit assurer sa rentabilité. Le recours à divers projets pilotes permet de soutenir l'émergence de solutions innovantes adaptées aux nombreux changements qui demeureront importants au cours des prochaines années (changements démographiques, changements numériques, changements climatiques, etc.). De nouveaux projets pilotes permettraient, par exemple, d'assurer l'intégration d'une main-d'œuvre sous-représentée en emploi, d'offrir une alternative à des secteurs en difficulté, ou de soutenir la croissance d'entreprises existantes par la diversification de leurs activités, par la formation professionnelle ou par une meilleure appropriation des technologies disponibles. Finalement, avec l'atteinte d'une masse critique d'entreprises dans un nombre important de secteurs d'activités, on voit aussi apparaître de nouvelles entreprises dédiées à répondre à des besoins partagés par celles-ci. En plus du partage d'outils de production, d'expertises, de ressources humaines, il est maintenant possible de compter sur la force du nombre pour mettre en place des véhicules permettant d'offrir des assurances collectives, des régimes de retraite ou des fonds de développement.

D'autres changements sociaux d'importance, comme par exemple la croissance du nombre de travailleurs autonomes au Québec, demandent d'offrir les moyens de développer de nouveaux modèles qui seront en

mesure de s'ajuster aux nouveaux défis qui émergent. De nouvelles entreprises pourraient donc naître afin de s'adapter aux nouvelles réalités présentes dans le monde du travail et limiter la précarité.

Recommandations

Le Chantier de l'économie sociale recommande au gouvernement de soutenir financièrement dans le cadre du prochain PAGES la mise sur pied de projet pilotes permettant d'évaluer la pertinence et la viabilité de nouveaux modèles d'affaires (ex. plateformes numériques collectives) ou de nouveaux types d'organisations (ex. coopératives d'activités et d'emploi).

Favoriser la participation citoyenne

Cette volonté d'implication citoyenne pour assurer de meilleures conditions de vie à long terme se traduit aussi dans certaines communautés et certains quartiers par la mobilisation de coalitions de résidents et d'acteurs économiques locaux pour maintenir certains outils de développement au service de la communauté (médias locaux, services financiers, espaces verts, etc.) et pour contribuer à l'idéation et à la réussite d'initiatives de revitalisation, que ce soit d'un édifice patrimonial ou d'un quartier en entier. La multiplication de fiducies foncières et de projets ambitieux de réhabilitation de patrimoine immobilier, la volonté des acteurs du développement communautaire et économique de l'Est de Montréal de contribuer à sa relance ou encore le soutien de la MRC de Bellechasse à une vingtaine de comités locaux pour réfléchir à la reconversion d'églises ne sont que quelques exemples qui témoignent de la volonté des communautés de prendre en charge les leviers de leur développement et de mettre sur pied des solutions pertinentes et durables.

Recommandation

Le Chantier de l'économie sociale recommande au gouvernement de reconnaître et de soutenir la participation de la société civile dans les processus visant l'identification et l'élaboration de solutions ou de stratégies novatrices et structurantes pour le développement, la protection ou la revitalisation d'un territoire, dont par exemple les éventuelles zones d'innovation envisagées actuellement par le gouvernement.

Assurer la mise à jour des infrastructures

Les besoins de maintenir à jour l'infrastructure immobilière dans les communautés restent bien au-dessus des moyens actuellement disponibles pour les entreprises d'économie sociale. De plus, les barrières pour accéder à ces ressources, incluant de longs processus et une sélection centralisée, compliquent de façon indue leur utilisation efficiente dans de nombreuses communautés du Québec.

Recommandation

Le Chantier de l'économie sociale recommande au gouvernement de doter l'économie sociale d'un véritable programme d'infrastructures en y affectant des ressources reflétant l'ampleur des besoins immobiliers pour le développement d'entreprises nouvelles et existantes, et y incluant un mécanisme permettant aux acteurs régionaux et sectoriels de cibler leurs propres priorités.

Reconnaître et appuyer le rôle stratégique des Pôles d'économie sociale

Présents dans toutes les régions du Québec, les Pôles d'économie sociale sont entièrement dédiés au développement de l'économie sociale sur leur territoire. Ils sont reconnus comme interlocuteur privilégié

sur les questions de l'économie sociale au plan régional. Ils favorisent la concertation entre les différents acteurs de leur milieu et soutiennent la création des conditions favorables à ce modèle entrepreneurial de développement. Ce faisant, ils participent à la vitalité et la diversification économique de leur territoire.

Sur leur territoire, leurs actions s'organisent autour de 4 rôles suivants :

- Renforcer les entreprises d'économie sociale ;
- Soutenir l'émergence de l'économie sociale comme modèle entrepreneurial de développement territorial ;
- Déployer un écosystème de soutien fort ;
- Valoriser l'économie sociale, ses principes et ses retombées sur le territoire.

On compte 19 Pôles régionaux qui desservent une région définie et travaillent en lien avec les partenaires locaux de développement territorial et trois Pôles autochtones répartis à travers le Québec travaillent de concert avec leurs gouvernements nationaux. Ensemble, ces 22 Pôles d'économie sociale sont présents sur tout le territoire québécois.

Recommandation

Considérant leur importance stratégique dans le développement des territoires de manière générale et, plus spécifiquement, dans le développement des entreprises collectives, le Chantier de l'économie sociale recommande au gouvernement de soutenir financièrement les 22 Pôles d'économie en réservant une enveloppe de 6,2M\$ par année pour les 5 prochaines années pour assurer la réalisation de leurs activités dans le cadre du prochain PAGES.

Pour répondre aux défis de notre société

L'économie sociale comme solution à la relève d'entreprise

La relève d'entreprise constitue un défi majeur pour la vitalité territoriale du Québec et de nombreuses stratégies ont été identifiées pour préserver le contrôle québécois et la survie de nos PME. Une des stratégies est celle de la relève collective (reprise d'une entreprise privée sous forme coopérative ou OBNL). La pertinence de cette solution ne fait pas de doute pour favoriser le maintien des sièges sociaux, des brevets et des emplois dans les différentes communautés au Québec ou, plus généralement, pour assurer la vitalité territoriale.

Globalement, il convient de poursuivre, d'accélérer et d'élargir les initiatives de promotion et de sensibilisation à la relève visant à rejoindre le plus grand nombre d'acteurs pertinents, notamment les travailleurs eux-mêmes qui l'ont été jusqu'à maintenant. Devant l'urgence de la situation, le gouvernement se doit également de porter une attention beaucoup plus soutenue à de nouvelles stratégies favorisant la relève collective. Il doit notamment s'inspirer des expériences d'autres pays de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) pour mettre en place de nouveaux leviers d'intervention, notamment sur le plan fiscal.

Au-delà de l'action gouvernementale, les stratégies de soutien à la relève collective sont également un objet de réflexions de plusieurs acteurs qui souhaitent donner un élan plus important à ce mouvement et mieux soutenir les communautés à risque de perdre des entreprises (fermeture ou délocalisation). Dans ce contexte, il importera que le gouvernement appuie les initiatives qui viendront compléter les mesures

déjà en place (sensibilisation, nouveaux instruments financiers, accompagnement, etc.) et qui, à terme, faciliteront l'acquisition collectives des entreprises en vente.

Recommandation

Le Chantier de l'économie recommande la création d'incitatifs supplémentaires aux propriétaires souhaitant vendre leur entreprise et aux communauté regroupés sous forme d'entreprise collective (peu importe la forme juridique) souhaitant les acquérir. Le Chantier invite également le gouvernement à soutenir toute initiative visant à faciliter ce mode de reprise.

Le développement de créneaux et filières stratégiques

Le modèle de développement actuel limite notre capacité à offrir une qualité de vie décente pour tous les Québécois et à assurer un développement durable et équitable. En jumelant la nécessité de déployer un modèle économique viable aux côtés d'une mission sociale, culturelle ou environnementale, l'économie sociale constitue un outil tout indiqué pour tester et accroître de nouvelles façons de faire, plus durables et plus équitables. Pour ce faire, le développement de créneaux liés à des enjeux de société stratégiques demeure tout indiqué. Plusieurs thématiques ou secteurs pourraient être ciblés : transport collectif, alimentation, réhabilitation immobilière, développement de projets basés sur le numérique, l'intelligence artificielle, l'économie circulaire, etc. Au-delà des créneaux, il convient également de soutenir certaines filières de développement stratégiques, incluant les, pour les travailleurs (incluant les personnes vivant avec des handicaps), pour les entreprises, pour l'accès à des lieux culturels et de loisirs, etc.

Recommandation

Le Chantier de l'économie sociale recommande de soutenir la création et le déploiement de créneaux de développement de l'entrepreneuriat collectif dans des secteurs ou sur des questions stratégiques et de les doter de moyens suffisants pour assurer l'émergence et le changement d'échelle d'initiatives structurantes.

L'appropriation de pratiques internationales innovantes

Certains défis économiques, sociaux, culturels ou environnementaux auxquels font face des communautés ou l'ensemble du Québec trouvent écho dans les préoccupations de territoires à l'extérieur du Québec qui, dans certains cas, ont développé des solutions structurantes et efficaces par le biais de l'économie sociale. Le Centre international de transfert d'innovations en économie sociale (C.I.T.I.E.S.) a été créée par des acteurs québécois et internationaux en 2016 pour accélérer le développement de l'économie sociale. Les collaborations étroites que C.I.T.I.E.S. développe à l'international permettent aux acteurs d'ici (praticiens, chercheurs et gouvernements locaux) d'identifier des innovations pertinentes pour le Québec et d'avoir un accès privilégié aux experts qui les portent. Les projets en cours s'inscrivent notamment dans les secteurs de l'économie numérique, des coopératives de plateformes et de l'économie du partage, des communs urbains, des coopératives de santé, des coopératives alimentaires de production et de consommation, etc. Aux côtés d'initiatives pour renforcer les connaissances des acteurs d'ici, C.I.T.I.E.S. contribue au rayonnement de bonnes pratiques du Québec et à la diversification de marchés internationaux pour les organisations participantes incluant, entre autres, le Quartier des spectacles, Eva coop, etc. Afin d'assurer le maintien du siège social de l'organisation à Montréal, et surtout renforcer sa capacité d'appuyer l'appareil gouvernemental québécois et les organisations d'économie sociale sur le terrain, il importe d'assurer un financement suffisant sur plusieurs années. Notons que pour chaque dollar de financement reçu jusqu'à maintenant, C.I.T.I.E.S. a levé plus de 1,7\$ de financement auprès de territoires partenaires, principalement de la Corée du Sud, de Barcelone, des États-Unis et de la Ville de Montréal.

Recommandation

Le Chantier de l'économie sociale recommande de soutenir C.I.T.I.E.S. à la hauteur de 400 000\$ par année sur 5 ans à titre d'outil stratégique pour exporter des pratiques québécoises en économie sociale et faciliter le développement au Québec d'initiatives inspirées d'expériences internationales susceptibles de répondre à des besoins d'ici.

Un carrefour de l'économie sociale riche de concertation et d'innovations

L'incorporation du Chantier de l'économie sociale répondait à un besoin conjoint du gouvernement comme des acteurs de la société civile de soutenir une réflexion permanente sur les outils et les politiques publiques utiles pour soutenir le développement de l'économie sociale afin de faire face à des défis sociétaux, nouveaux ou anciens. Aujourd'hui, après vingt ans d'existence du Chantier, force est de constater que cette approche de concertation et de coconstruction a démontré sa pertinence et son impact. La présentation sommaire des réalisations du Chantier à l'annexe 2 en témoigne notamment.

Or, des défis complexes, souvent multisectoriels et touchant de nombreuses régions, persistent. Considérant la quantité et l'importance des enjeux sociaux et économiques auxquels l'économie sociale apporte des éléments de réponse, la pertinence du Chantier comme carrefour de l'économie sociale demeure aussi forte qu'au moment de sa création. Lieu de concertation national et interrégional des acteurs et partenaires de l'économie sociale, de promotion de l'entrepreneuriat collectif comme vecteur de changement social et économique et de création des conditions et des outils favorables à la consolidation, à l'expérimentation et au développement de nouveaux créneaux et projets, le Chantier de l'économie sociale contribue directement à la fois au développement de l'économie sociale et à l'atteinte des objectifs stratégiques du gouvernement en la matière. À titre d'interlocuteur privilégié du gouvernement et en collaboration avec les partenaires, le Chantier contribue à faciliter la réflexion et l'action conjointe du gouvernement et des acteurs terrains pour la mise en œuvre de politiques publiques pertinentes et efficaces pour assurer le développement de toutes les régions.

Recommandation

Le Chantier de l'économie sociale recommande la reconduction de son financement pour la durée du PAGES 2020-2025.

EMPLOI

Depuis quelques temps déjà, des phénomènes de rareté et de pénurie de main-d'œuvre sévissent dans de nombreux secteurs et touchent plusieurs communautés. C'est un défi de taille pour le Québec qui devrait perdurer dans les prochaines années. En facilitant l'intégration de personnes éloignées du marché du travail et en permettant une meilleure conciliation famille-travail à de nombreuses personnes, particulièrement les femmes qui portent encore une grande partie des responsabilités familiales, les entreprises d'économie sociale sont des partenaires essentiels du gouvernement pour amenuiser les défis posés par cette pénurie.

Les entreprises adaptées créent et maintiennent des emplois de qualité dans un environnement de travail adapté pour les personnes vivant avec des limitations fonctionnelles. En plus d'assurer l'intégration de près de 3 800 personnes dans un milieu de vie valorisant, elles favorisent leur contribution tangible à notre

économie. En investissant 72 M\$ auprès des entreprises adaptées, le gouvernement québécois aura notamment réalisé en 2012 un gain net de 28 M\$³ en plus d'améliorer la cohésion sociale et d'offrir un environnement de travail de qualité à 5 000 travailleurs à travers la province. En 2018, les entreprises adaptées ont généré 172,3 M\$ de ventes, 274 M\$ de retombées économiques, 167 M\$ de salaires versés et 20,5 M\$ d'investissements⁴.

Pour leur part, les entreprises d'insertion répondent à des besoins de formation et d'accompagnement de personnes en sérieuses difficultés d'intégration au marché du travail. Entreprises « passerelles », elles offrent à chaque année à plus de 3 100 travailleurs en formation (dont 37% sont des personnes immigrantes) un parcours leur permettant d'acquérir des habiletés et des connaissances spécifiques et transférables, tout en leur apportant un soutien et un accompagnement dans leur démarche d'intégration sociale et professionnelle. Elles se distinguent du travail effectué par plusieurs entreprises privées dans la mesure où elles priorisent une mission sociale au service de l'individu et déploient une expertise d'accompagnement assurant une meilleure prise en charge des besoins et une plus grande stabilité dans l'emploi des personnes suivies (taux d'insertion en emploi ou retour aux études des finissants de 76 %). Une étude sur les impacts socioéconomiques des entreprises d'insertion révèle qu'un soutien financier auprès de ces entreprises représente un excellent investissement pour le gouvernement qui récupère près de la moitié (48 %) de sa mise dès la première année⁵.

De très nombreuses entreprises d'économie sociale se consacrent également à l'intégration de personnes immigrantes. Généralement, elles constituent des tremplins permettant à ces personnes de faire valoir les compétences acquises ailleurs. « Dans 78 % des entreprises d'économie sociale, les personnes immigrantes occupent un poste en lien avec leur domaine d'expertise. »⁶ Plus largement, un bon nombre d'entreprises d'économie sociale œuvrent auprès de clientèles vulnérables (enfants, personnes handicapées, âgées, racisées) ou offrent des services permettant de soutenir l'entourage de ces personnes (répit aux proches aidants, par exemple). Au-delà de la création d'emploi qui résulte de ses activités, ces entreprises contribuent également à soutenir l'emploi à l'extérieur de ses murs. Par exemple, on sait aujourd'hui que le développement des services de garde à contribution réduite dans les CPE ont contribué à une augmentation significative du taux d'emploi chez les mères, ce service leur permettant d'accéder ou de maintenir un emploi. En effet, la création de ce réseau de services de garde a vu le taux d'activité des femmes du Québec passer de sous la moyenne canadienne à bien au-dessus.

Économie sociale et emploi

Alors que la proportion de la population active continuera de diminuer pour de nombreuses années encore et face aux besoins des entreprises ainsi que de la population vieillissante, le contexte actuel et futur du Québec appelle à innover pour mieux répondre aux défis de main-d'œuvre. Plusieurs mesures gouvernementales permettraient d'élargir ou d'initier des initiatives innovantes pour faire face à ces défis.

³ FORTIN, Pierre, VAN AUDENRODE, Marc et Pierre Emmanuel PARADIS (2013). Les avantages économiques et sociaux des entreprises adaptées pour le Québec, 10p.

⁴ Source, toutes les données sur les entreprises adaptées sont tirées de : <https://cqea.ca/decouvrez-entreprises-adaptees/>

⁵ http://www.collectif.qc.ca/content/ceiq/doc/etudes/Etude_ImpactsEI.pdf

⁶ CSMO-ÉSAC, Les repères en économie sociale et en action communautaire, Panorama du secteur et de sa main-d'œuvre, Édition 2018, p.78.

Attirer et intégrer la main-d'œuvre en économie sociale

De nombreuses entreprises d'économie sociale sont présentes dans des secteurs particulièrement touchés par des pénuries de main-d'œuvre, dont le loisir, le tourisme, la restauration et les services aux personnes. Considérant l'impact de l'économie sociale dans le développement des territoires, il importe de donner aux entreprises les moyens d'attirer et de retenir leur main-d'œuvre.

Or, les entreprises collectives se trouvent désavantagées à cet égard parce que les mesures de soutien gouvernemental prennent souvent une forme qui exclut d'emblée l'économie sociale, notamment les crédits d'impôt remboursables. Par exemple, les crédits d'impôts disponibles aux entreprises privées pour l'embauche de stagiaires ne sont pas disponibles aux entreprises d'économie sociale.

Recommandation

Pour soutenir les entreprises collectives dans l'attraction et la rétention de leur main-d'œuvre et favoriser la R&D, le Chantier de l'économie sociale recommande au gouvernement d'accorder aux entreprises collectives sous forme de subvention l'équivalent de tout crédit d'impôt disponibles aux entreprises privées.

Pour le développement du secteur

Plusieurs projets en cours reflètent une réelle volonté des entreprises d'économie sociale de répondre aux changements structurels de notre économie en développant leurs produits et services sans accroître pour autant leurs besoins de main-d'œuvre. Entre autres, la mutualisation de main-d'œuvre (entreprises de services spécialisés et partage de ressources humaines entre entreprises) ou d'équipements pour répondre à de plus grands appels d'offres ou pour développer de nouveaux services, constitue une avenue prometteuse pour le développement d'un ensemble d'entreprises.

Recommandation

Pour soutenir la capacité des entreprises collectives à mettre en place des processus innovants permettant de réduire leur besoin de main-d'œuvre et d'assurer leur compétitivité, le Chantier de l'économie sociale recommande au gouvernement d'accorder aux entreprises collectives l'équivalent sous forme de subvention tout crédit d'impôt pour la R&D disponibles aux entreprises privées. Aussi, il recommande au gouvernement d'assurer l'accompagnement adéquat de projets de mutualisation en soutenant les réseaux sectoriels et nationaux pouvant faciliter et assurer le succès de ces projets.

Pour répondre aux défis de notre société

Les créneaux mis en place dans le cadre du dernier PAGES (« personnes âgées autonomes et en perte d'autonomie » et « insertion ») ont facilité l'émergence de réponses novatrices et structurantes face aux défis que posent le vieillissement de la population et la nécessité d'assurer une intégration accrue de personnes éloignées du travail. En raison des défis persistants que représentent ces enjeux, ces deux créneaux doivent être reconduits de façon prioritaire dans le prochain PAGES.

Recommandation

Dans le cadre du prochain PAGES, le Chantier de l'économie sociale recommande la reconduction du financement des deux créneaux actuellement en activité et la création de trois nouveaux déterminés selon des priorités établies par la Table des partenaires de l'économie sociale.

ENVIRONNEMENT

Développer l'économie circulaire

Limiter et faire face aux changements climatiques et aux conséquences de la dégradation environnementale constituent sans aucun doute les plus grands défis de notre société. Effectuer cette transition écologique demande forcément de repenser nos façons de produire et de consommer, ainsi qu'à mieux gérer nos matières résiduelles. Parce qu'elles sont ancrées dans leur territoire et visent le bien-être de leurs membres et de leur communauté plutôt que la seule maximisation des profits, les entreprises d'économie sociale sont particulièrement sensibles à ces questions. Ainsi, à toutes les échelles et aux quatre coins du Québec, des entreprises collectives œuvrent pour exploiter nos ressources naturelles de façon durable, pour assurer que les impacts de cette gestion soient acceptables pour la communauté et pour minimiser les retombées nocives du développement économique. En particulier, l'économie circulaire offre à l'économie sociale un potentiel de développement accru, notamment dans les domaines de l'économie collaborative, du réemploi, de la gestion des matières résiduelles et de l'éducation relative à l'environnement.

À l'instar de l'économie du Québec, une part importante des entreprises d'économie sociale œuvre à l'exploitation de ressources naturelles. Du fait de leur gouvernance démocratique, elles sont vouées à être particulièrement sensibles à leur impact dans la communauté où elles se déploient.

Dans le secteur agroalimentaire, par exemple, la multiplication d'entreprises d'économie sociale innovantes traduit la volonté des communautés de mettre en place de nouvelles initiatives intégrant des façons de faire plus performantes en matière environnementale (réutilisation de patrimoine bâti, énergie verte, circuits courts, agriculture biologique, etc.).

Du côté de la consommation, les entreprises d'économie sociale sont particulièrement actives pour assurer la réutilisation de ressources disponibles ainsi que pour mieux tirer profit de ressources renouvelables. Les ressourceries favorisent la réutilisation d'articles ménagers. Des entreprises assurent le reconditionnement des appareils ménagers et électroniques. Certaines exploitent des sources d'énergie plus vertes (géothermie, biodiesel issu de fumier animal, gaz naturel renouvelable). Globalement, l'économie sociale contribue donc à réduire le volume de déchets et les gaz à effet de serre tout en assurant que les bénéfices de ces activités retournent dans la communauté, que ce soit par le biais d'investissements sociaux ou technologiques.

De façon plus large, la gestion efficiente des matières résiduelles, et particulièrement des matières actuellement non recyclées et non valorisées faute d'infrastructures adéquates, apparaît de plus en plus comme un secteur où le Québec peut faire des gains considérables. L'une des premières solutions à privilégier est de considérer cet exercice comme un service essentiel à la communauté et de viser la maximisation des résultats écologiques bien avant la maximisation des profits. C'est ce que font déjà les quelques entreprises d'économie sociale présentes dans ce secteur. Aujourd'hui, elles comptent parmi les rares entreprises capables d'assurer un tri d'une qualité telle que les extrants continuent de trouver des débouchés. Associer un coût à nos déchets - et donc une valeur à leur récupération - est important pour autant que ces mécanismes s'inscrivent dans une logique non lucrative et au service de l'intérêt collectif. C'est en alimentant ainsi le cercle vertueux d'une économie réellement circulaire qu'on pourra transformer le Québec de manière durable.

Recommandation

Le Chantier recommande que des mesures soient mises en place afin de développer l'expertise québécoise en matière d'économie circulaire, tels que l'adoption d'une feuille de route pour le Québec (élaborée en concertation et collaboration avec le Pôle québécois de concertation sur l'économie circulaire) et le soutien à des projets structurants par secteurs, par filières et par territoires afin de stimuler le développement de l'économie circulaire, tout en reconnaissant la place importante que les entreprises d'économie sociale jouent et peuvent jouer dans ces processus.

Assurer les retombées collectives des achats publics

L'achat gouvernemental représente également un levier prometteur pour améliorer notre performance en matière de développement durable. En considérant l'ensemble de ses dépenses comme un levier de développement, le gouvernement pourrait générer davantage de retombées collectives. Pour ce faire, il importe de prendre en compte les coûts liés aux impacts sociaux et environnementaux des pratiques d'achats, notamment en intégrant aux décisions d'acquisition l'ensemble des coûts liés au produit ou au service jusqu'à la fin de sa vie utile (production, distribution, optimisation de l'utilisation, gestion des matières résiduelles).

Recommandation

Le Chantier de l'économie sociale recommande au gouvernement, d'une part, d'intégrer des clauses sociales et environnementales dans les appels d'offres pour favoriser des fournisseurs ayant de bonnes pratiques et, d'autre part, de développer des politiques préférentielles priorisant l'achat de proximité pour encourager l'économie circulaire et le développement des régions.

Soutenir le développement et l'innovation

De plus en plus, les préoccupations grandissantes des personnes et des communautés quant à la dégradation de notre environnement se traduisent par le développement d'entreprises collectives innovantes. Or, celles-ci font face à plusieurs barrières au moment de se développer : un manque d'accès aux crédits d'impôts pour la R&D pour financer le développement d'outils innovants, une difficulté accrue à trouver des investissements qui correspondent à leur besoin (sans garantie, d'une durée suffisante, etc.) et un manque de ressources pour déployer l'initiative à travers le Québec.

Recommandation

Afin notamment de soutenir les entreprises collectives contribuant à la transition écologique, le Chantier de l'économie sociale recommande au gouvernement de :

- accorder aux entreprises collectives l'équivalent en subvention des crédits d'impôts en R&D accessibles aux entreprises privées
- financer le fonds innovation du RISQ à hauteur de 2,5M\$
- soutenir l'accompagnement au changement d'échelle de projets innovants

Soutenir la création de nouvelles entreprises innovantes

Plusieurs efforts sont actuellement déployés pour développer des filières de gestion et de valorisation des matières résiduelles, en particulier par des entreprises d'économie sociale. Les réflexions de plusieurs acteurs de ce domaine portent à croire qu'ici aussi de nouvelles façons de faire pourraient être

développées et que les réponses efficaces en termes environnementaux prendraient vraisemblablement la forme d'entreprises collectives au service de leurs communautés. Aussi, les projets en cours confirment qu'il est compliqué sur le plan logistique et financièrement plus risqué qu'une entreprise prenne en charge l'ensemble du processus, et suggèrent plutôt qu'une solution efficace et durable passe par la mise sur pied de symbioses industrielles, constituées d'entreprises spécialisés dans des créneaux précis.

Recommandation

Le Chantier de l'économie sociale recommande que dans le cadre du PAGES, un créneau ou une filière soit développé pour le secteur de la gestion des matières résiduelles. Par ailleurs, nous invitons le gouvernement à soutenir la concertation entre les instances publiques œuvrant au développement durable et les acteurs de l'économie sociale et à doter ces derniers des moyens de « tester » et déployer des entreprises pour répondre à des besoins innovants.

Conclusion

Face à une conscience toujours plus grande des limites de notre modèle de développement qui continue de creuser les inégalités entre individus et entre régions, qui ne dessert pas adéquatement la vitalité culturelle du Québec, et dont les impacts environnementaux ne sont pas soutenables, nous sommes nombreux à être mobilisés pour identifier et répandre des façons de faire plus équitables et durables. La pertinence de soutenir le développement de l'économie sociale au Québec n'a jamais été aussi forte. Heureusement, les leviers pour ce faire ne manquent pas. Le nouveau Plan d'action gouvernemental en économie sociale 2020-2025 représente une occasion inégalée de faire valoir les priorités gouvernementales en matière de développement de l'économie sociale, y incluant dans de nouveaux secteurs et par des processus innovants. Il importe que celui-ci soit doté de moyens à la hauteur des priorités du gouvernement et des besoins du terrain dans toutes les régions du Québec.

ANNEXE 1 – Liste des réseaux nationaux membres du Chantier

Association des groupes de ressources techniques du Québec (AGRTQ)	agrtq.qc.ca
Association des radiodiffuseurs communautaires du Québec (ARCQ)	arcq.qc.ca
Association québécoise des centres de la petite enfance (AQCPE)	aqcpe.com
Association québécoise des centres d'intervention en dépendance (AQCID)	aqcid.com
Coalition des organismes communautaire pour le développement de la main-d'oeuvre (COCDMO)	cocdmo.qc.ca
Collectif des entreprises d'insertion du Québec	collectif.qc.ca
Conseil québécois des entreprises adaptées (CQEA)	cqea.ca
Conseil québécois du loisir	loisirquebec.com
Fédération des télévisions communautaires autonomes du Québec	fedetvc.qc.ca
MicroEntreprendre	microentreprendre.ca
Réseau des Carrefours Jeunesse-Emploi du Québec (RCJEQ)	rcjeq.org
Regroupement national des conseils régionaux de l'environnement du Québec (RNCRE)	rncreq.org
Réseau de coopération des entreprises d'économie sociale en aide à domicile	eesad.org
Réseau de la coopération du travail	reseau.coop
Réseau des centres de ressources périnatales du Québec	reseaudescrip.org
Réseau des conseils régionaux de la culture du Québec	rcrcq.ca
Réseau Québécois des OSBL d'habitation (RQOH)	rqoh.com
Table nationale des corporations de développement communautaire (TNDCDC)	tncdc.com

ANNEXE 2 – Réalisations du Chantier

Le Chantier de l'économie sociale est le carrefour incontournable de l'entrepreneuriat collectif et travaille activement à tisser des partenariats stratégiques entre tous ceux et celles qui entreprennent, accompagnent et interviennent en économie sociale. Depuis plus de 20 ans, seul ou en collaboration avec ses partenaires, le Chantier a contribué au développement économique et social du Québec par le biais de diverses initiatives visant à soutenir l'éclosion d'entreprises dans de nombreux secteurs d'activités et par la mise sur pied d'outils structurants.

L'économie sociale au Québec, c'est :

Plus de 11 200 **entreprises** collectives

Un **chiffre d'affaires de plus de 47 milliards** de dollars, soit davantage que les secteurs combinés de la construction, de l'aéronautique et des mines.

Plus de **220 000 travailleurs** dans tous les secteurs d'activités, du commerce au détail aux nouvelles technologies.

[Découvrez le mouvement !](#)

Développement d'innovations sociales majeures (entreprises)

Centres de la petite enfance (CPE)
Entreprises d'économie sociale d'aide à domicile (EÉSAD)
Journées de la culture
Ressources périnatales
Ressourceries (gestion des matières résiduelles)
Cité des arts du Cirque / La Tohu

Renforcement des capacités des réseaux et des entreprises (écosystème)

Pôles régionaux d'économie sociale (22 pôles)
Comité sectoriel de main-d'œuvre de l'économie sociale et de l'action communautaire (CSMO-ÉSAC)
Alliance de recherche Université-communauté (ARUC-ÉS)
Réseau d'investissement social du Québec (RISQ)
Fiducie du Chantier de l'économie sociale
Réseau québécois de recherche partenariale en économie sociale (RQRP-ÉS)
Commerce solidaire / Akcelos
Territoires innovants en économie sociale et solidaire (TIESS) / OLTIS
Maison de l'économie sociale

Contribution à des politiques publiques dédiées à l'ÉS

Loi sur l'économie sociale (2013)
Plan d'action gouvernemental pour l'entrepreneuriat collectif (2008) et en économie sociale (2015)
Partenariat en économie sociale pour un développement solidaire et durable / Ville de Montréal

Développement et promotion à l'international

Réseau intercontinental de promotion de l'économie sociale (RIPESS)

Global social economy forum (GSEF)
Centre international de transfert d'innovations et de connaissances en économie sociale et solidaire (C.I.T.I.E.S.)
Social enterprise ecosystem project (S4ES) (Canada)
Participation aux travaux de l'OCDE, du *TASK FORCE* de l'ONU et de l'Académie de l'OIT
Représentations auprès de gouvernements à l'international (Commission européenne, Sénat Mexicain, Ville de Séoul, etc.)

Promotion auprès des jeunes

Mon premier emploi en économie sociale (Fonds jeunesse du Québec)
Guide de référence sur l'économie sociale (soutien du SAJ)
CHNGR (ambassadeurs étudiants)
Sensibilisation et expérimentation en entrepreneuriat collectif (Projet pilote soutenu par le SAJ)

Événements majeurs

Sommet sur l'économie sociale et solidaire (2006)
Forum international de l'Économie sociale et solidaire—FIESS (2011)
Global social economy forum (GSEF2016)
Forum Défis communs, solutions collectives (2017)

ANNEXE 3 – Conseil d’administration

Présidence du conseil d’administration

Frédéric Lalande

Coalition des organismes communautaires pour le développement de la main-d’œuvre (COCDMO)

Direction générale

Béatrice Alain

Regroupements d’entreprises d’économie sociale

Matthieu Pieguay

Réseau de la coopération du travail

Éric Tétreault

Association des radiodiffuseurs communautaires du Québec (ARCQ)

Amélie Landry

Réseau des Centres de ressources périnatales du Québec

Geneviève Bélisle

Association québécoise des CPE (AQCPE)

** Membre du CE

Raymond Gouin

Conseil québécois des entreprises adaptées (CQEA)

Richard Gravel

Collectif des entreprises d’insertion du Québec

** Trésorier

Vincent Marcoux

Association québécoise des centres d’intervention de dépendance

Richard Foy

Réseau québécois des OSBL d’habitation (RQOH)

Regroupements d'organisations de soutien au développement de l'économie sociale et des organisations de soutien au développement de l'économie sociale

Éric Cimon

Association des groupes de ressources techniques du Québec

** Membre du CE

Karole Forand

Regroupement des CDEC du Québec

** 2e Vice-présidente

Claude Dorion

MCE Conseils

Ahmed Benbouzid

MicroEntreprendre

Frédéric Lalande

Coalition des organismes communautaires pour le développement de la main-d'œuvre (COCDMO)

** Président du conseil d'administration

Pôles régionaux d'économie sociale

Anyle Côté

Conseil d'économie sociale de l'île de Montréal (CESIM)

Lynn O'Cain

Pôle d'économie sociale Mauricie

Louiselle Luneau

Pôle d'économie sociale de l'Abitibi-Témiscamingue

Émilie Lavoie-Gagnon

Pôle régional d'économie sociale du Saguenay-Lac-Saint-Jean

Félix Bussiès

Pôle des entreprises d'économie sociale de la région de la Capitale-Nationale

** Secrétaire

Grandes centrales syndicales et tout organisme membre de ces centrales

Marie-Hélène Bonin

Confédération des syndicats nationaux – CSN

Stéphane Hudon

Fédération des travailleurs et travailleuses du Québec (FTQ)

Entreprises d'économie sociale

Laurent Levesque

Unité de travail pour l'implantation de logement étudiant – UTILE

** Membre du CE

Regroupements nationaux des Premières nations et Inuits et de leurs organismes membres

Mickel Robertson

Commission du développement économique des Premières Nations du Québec et du Labrador

Grands mouvements

Gabrielle Desbiens

Réseau des Conseils régionaux de la culture du Québec

Sonia Vaillancourt

Conseil québécois du loisir

** 1ère Vice-présidente

Marie-Line Audet

Table nationale des Corporations de développement communautaire (TNCDC)

Vanessa Desrosiers

Union étudiante (UEQ)

Membres d'office

Jacques Charest

Fiducie du Chantier de l'économie sociale

Odette Trépanier

Comité sectoriel de main-d'œuvre de l'économie sociale et de l'action communautaire (CSMO-ÉSAC)

Philippe Garant

Réseau d'investissement social du Québec (RISQ)

Vincent Van Schendel

Territoires innovants en économie sociale et solidaire – TIESS

Aile jeunesse

Solen Martin-Déry

Caligram

Membres honoraires

Marguerite Mendell

École d'Affaires publiques et communautaires, Université Concordia